Le Tambour de Vitot n°21

Bulletin communal réalisé par le Conseil Municipal - 1ème semestre 2018

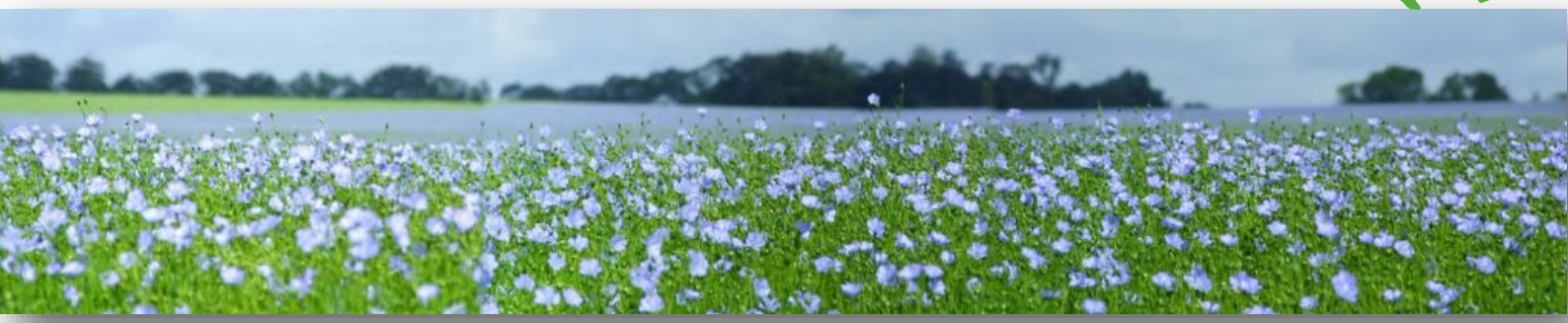

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Je ne peux commencer cet éditorial sans avoir une pensée pour Mme Antoinette Hébert et M. Paul Berrier. Ces 2 figures de Vitot nous ont quitté cet hiver, Mme Hébert le 22 janvier et M. Berrier le 17 décembre. Nous avions consacré un article à Mme Hébert, à l'occasion de son centenaire, le 8 mars 2017, au travers duquel nous avions pu mesurer son sens de l'altruisme. M. Berrier avait une très bonne mémoire. Sa connaissance des marnières, outre celles répertoriées officiellement, m'avait été particulièrement précieuse au début de mes fonctions. Grand résistant, il m'avait aussi rendu compte de faits de guerre qui s'étaient déroulés sur notre territoire, notamment au niveau du bois Maréchal.

L'année 2018 est déjà à moitié et le Conseil municipal s'emploie à respecter les orientations et les projets annoncés lors des élections de 2014. Le chantier de l'école est presque bouclé, à part quelques finitions à la marge. Reste les aménagements de l'ancienne cantine, utilisée désormais en garderie. Les anciens sanitaires doivent être transformés en espace de stockage pour le matériel du comité des fêtes. Il est également prévu l'ouverture d'une porte entre la salle polyvalente et l'ancienne cuisine. L'emprunt de 20 ans réalisé par le SIVOS est déjà en 2ème année de remboursement. L'annuité pour chaque commune est de 9 892 €. Pour rappel, le montant des TAPS (désormais arrêtés) était de 10 000 € annuels par collectivité, sauf qu'au bout de 20 ans, le SIVOS donc les communes, aura un capital mutualisé. Le terrain multisport est très fréquenté, et répond à un réel besoin des petits et plus grands. Dommage qu'il ne soit pas autant utilisé sur le temps scolaire et périscolaire. Le dossier de la mairie avance. Les bureaux de contrôle sont choisis, le dossier d'urbanisme (déclaration préalable) est en cours d'instruction et l'appel d'offres pour le choix des entreprises se termine.

Restera enfin pour ce mandat à monter l'épineux et complexe dossier de restauration du site classé de Vitotel. Un très lourd travail administratif si l'on veut prétendre au maximum de subventions, ce qui est nécessaire compte tenu de l'ampleur des travaux envisagés et de notre modeste surface financière.

Cette année nous fêtons le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. À cette occasion , nous recherchons des documents concernant cette période et plus particulièrement sur les habitants de Vitot. Merci de nous contacter au 06.85.99.24.44 pour tout renseignement.

Avant de conclure, quelques mots sur la construction du barreau routier en sortie du village : Dès la communication du plan, nous avions alerté le Conseil départemental face à l'absence d'éléments physiques en milieu de chaussée. Nous avions malheureusement raison. Espérons que les aménagements envisagés récemment inciteront plus les automobilistes au respect du code de la route.

Bel été à tous

Le Maire, Joël LELARGE

Inauguration du terrain de jeux

Le samedi 10 mars en matinée avait été retenu de longue date pour couper le ruban symbolique d'inauguration de ce nouvel espace. Plusieurs personnalités nous ont fait le plaisir de leur présence : notre Sous-préfet, Philippe Laycuras, les Sénateurs Nicole Duranton et Ladislas Poniatowski, ainsi que Martine Saint Laurent, Conseillère Départementale, et de nombreux Maires du territoire. Jean-Paul Legendre et Hervé Maurey nous avaient fait part de leur indisponibilité.

Merci aux habitants qui ont bravé ce temps exécrable de Mars et se sont joints à notre assemblée ainsi qu'aux quelques adolescents et enfants présents malgré la météo humide et fraîche.

Au travers des interventions, un sentiment de satisfaction générale s'est dégagé, mettant en valeur la qualité de la réalisation et surtout l'intense utilisation de ce lieu intergénérationnel. Il en effet agréable de croiser petits, parents et grands-parents, dont la présence n'est pas superflue pour le maintien et la surveillance de ces installations.

Son coût définitif est 93 198.84 € TTC dont 15 533 € de TVA en partie récupérable en 2019. Le financement a été assuré par 31 066.28 € de subvention d'État au titre de la DETR, et 3 112.15 € de subventions parlementaires, le solde par autofinancement communal.

Encore une fois, prenons soin de cette belle réalisation.

Tour de l'Eure Junior

Pour 2018, les organisateurs du Tour de l'Eure Juniors avaient retenu 27 équipes composées de sélections départementales, de clubs comme l'UV Neubourg, le VC Rouen et quatre clubs étrangers dont deux équipes belges. Au programme de la 33ème édition 3 étapes.

Après le tour de Normandie en mars, les habitants ont donc assisté le 28 avril à l'occasion de la première étape reliant Louviers au Neubourg au passage des cyclistes dans le centre-bourg, en présence de nombreux riverains de la rue du Buc.

Une étape de 107.4 km menée à vive allure, à plus de 41 km/h de moyenne, qui voyait entre Quittebeuf et Cesseville se constituer une échappée de 13 coureurs parmi lesquels Florian Pardon et Paul Sapin de UV Neubourg. En fin de course 3 coureurs parvenaient à prendre un peu d'avance et c'est Tim Marsman de l'équipe Belge Forte Young qui l'emportait sur la ligne.

La seconde étape un contre par équipes, fut dominée par l'équipe Belge Forte Young avec une 4ème place de l'UV Neubourg et la dernière étape remportée en solitaire par Louis Barre du Nantes Atlantique.

Au final, le Belge Liam Slock de l'équipe Hollandaise Van Moer remportait le classement général du tour de l'Eure juniors. Le Neubourgeois Florian Pardon prenait la 5ème place, à noter le très bon comportement de l'équipe de l'UVN avec des coureurs bien placés dans les divers classements.

Le Conseil remercie tous les bénévoles ayant assurés la sécurité et Jean Pierre Touzé qui a œuvré pour que les organisateurs inscrivent Vitot sur le parcours 2018.

Cérémonie du 8 mai

A l'occasion de la commémoration du 73ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale, des habitants de la commune et de nombreux porte-drapeaux se sont réunis en cortège pour remonter la rue Saint Nicolas jusqu'au monument aux morts. A cet endroit les honneurs officiels ont été rendus aux disparus de la commune.

Joël LELARGE s'est ensuite fait le porte-parole de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, pour rendre hommage à nos compatriotes, aux combattants, à toutes les femmes et tous les hommes qui ont conjugué leurs efforts pour libérer notre nation, auxquels nous exprimons notre gratitude et admiration.

A l'issue de cette cérémonie, le traditionnel pot de l'amitié a été servi en mairie. La commune remercie l'assistance et tous les porte-drapeaux de leur présence assidue.

Tour de Normandie

Le 19 mars, la première étape du tour de Normandie cycliste longue de 150 km entre Saint-Pierre-en-Auge et Le Neubourg passait par notre commune en effectuant quatre boucles.

La masse d'air polaire venue de Scandinavie enveloppait toute la Normandie, la neige recouvrait la campagne et un vent glacial avec de fortes rafales soufflait sur le plateau, l'air était donc vif pour accompagner les coureurs et les signaleurs.

L'approche du circuit final opérait un regroupement général. C'est à une quinzaine de kilomètres de l'arrivée que quatre hommes trompaient la vigilance du peloton et opposaient une résistance acharnée. Finalement les échappés réussissaient à sauvegarder une avance infime dans les rues du Neubourg, où Fabian Lienhard s'imposait au sprint et empochait la victoire.

Finances communales

Dans sa séance du 9 avril, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2017 et les budgets 2018.

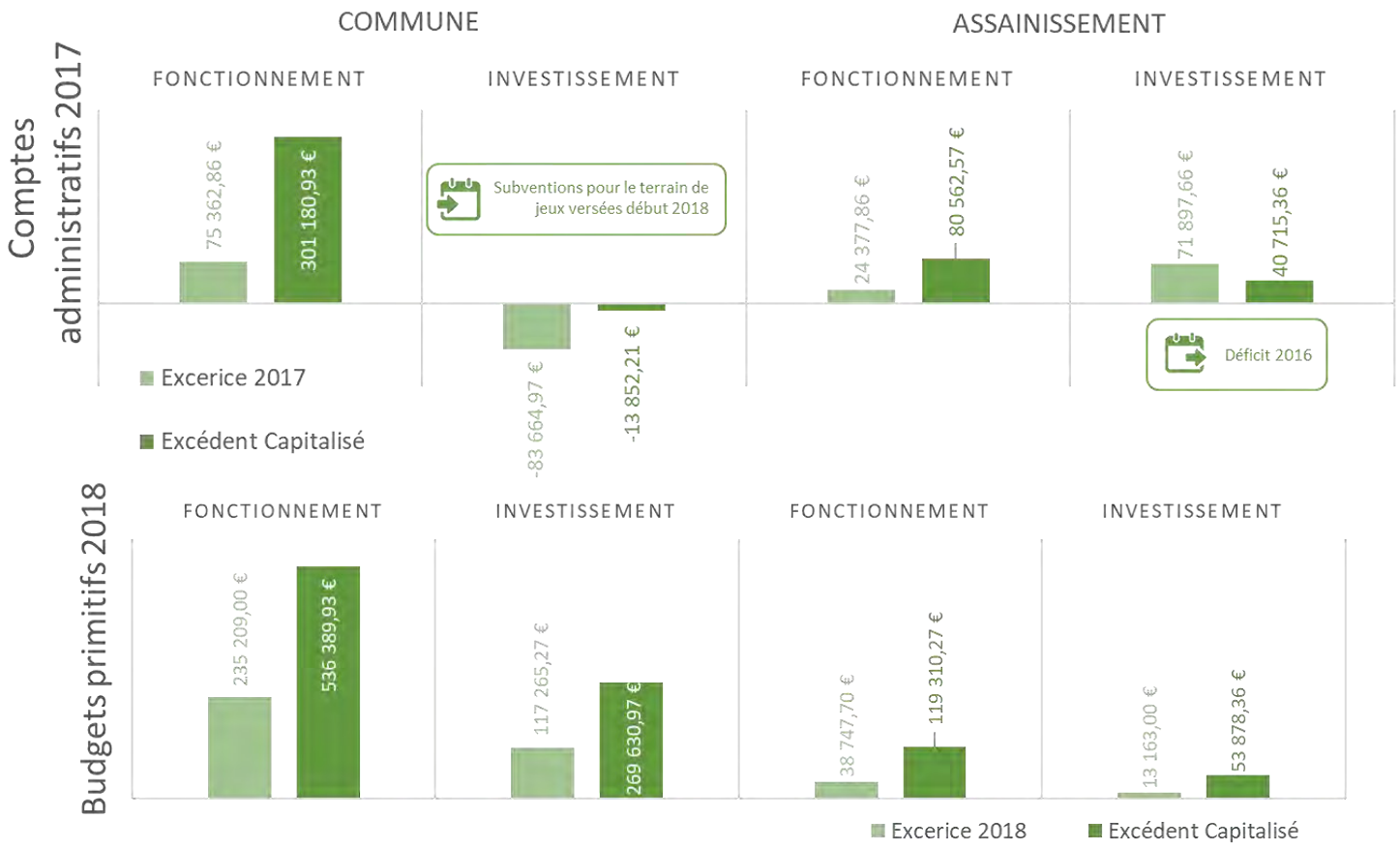

Les taux des taxes votés par le Conseil Municipal sont restés inchangés depuis 6 ans :

L'augmentation éventuelle constatée sur nos feuilles d'imposition tient à la révision par l'État des bases fiscales et l'évolution possible des taux votés par les autres collectivités territoriales. En espérant que l'État compense strictement vers les communes, les réductions de taxe d'habitation enclenchées à partir de cette année.

Rentrée Scolaire : effectifs

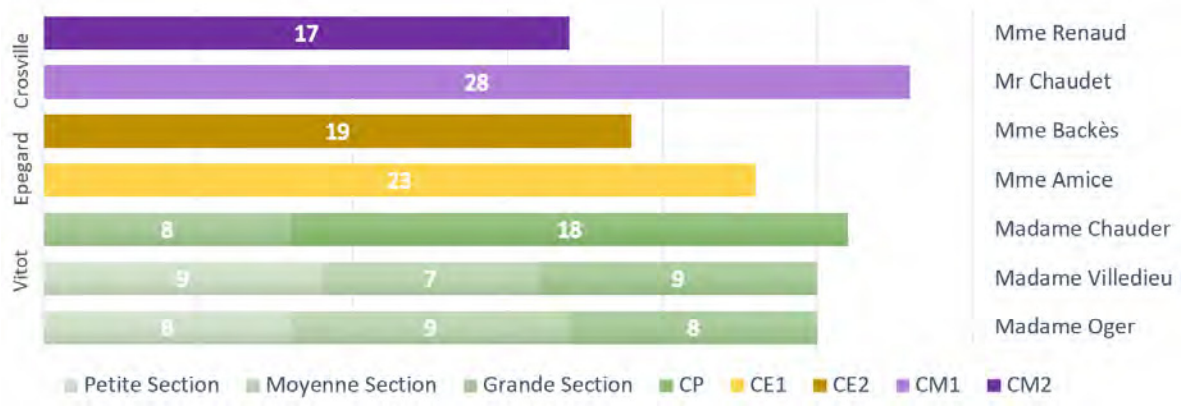

Comité des fêtes

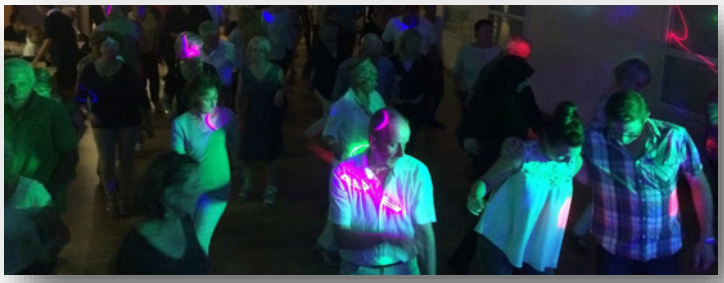

Vitot en fête (1 et 3 juin), rendez-vous annuel des Vitotais pour se retrouver au cœur du village dans la bonne humeur avec comme à son habitude, soirée dansante sur les années 80-90 le vendredi soir et repas champêtre le dimanche midi place des tilleuls. Le menu préparé par l'équipe du comité des fêtes a rencontré un vif succès, et régalé grands et petits.

Le comité ayant investi cette année dans une nouvelle friteuse et dans un chapiteau apte à recevoir du public, il a pu pleinement satisfaire la centaine de personnes présentes sur ces deux évènements et travaille déjà pour l'édition 2019.

Vendredi 6 juillet :	**Retransmission de la Coupe du Monde de Foot***
Vendredi 5 octobre :	**Loto d'automne**
Samedi 8 décembre :	**Gouter des ainés**
Dimanche 9 décembre :	**Noël des enfants de Vitot**.

comitedesfetes@vitot.fr

comitedesfetesdevitot

Agenda 2018 à venir

La traditionnelle kermesse des écoles a eu lieu à Vitot cette année, le samedi 16 juin, en la présence d'élus et de nombreux parents. Le début d'après-midi a été consacré aux chants et danses des enfants orchestrés par les enseignantes. L'espace derrière l'école a accueilli de multiples stands de jeux au grand bonheur des enfants et de leurs familles sous un ciel clément.

Une réussite à renouveler !

*sous réserve de qualification de l'équipe de France

Aménagements de sécurité route de Bourghteroulde

Dès que nous avions eu connaissance des plans établis par le Conseil Départemental, nous avions fait part de nos inquiétudes face à l'absence d'éléments de séparation au milieu de la voie nouvelle au niveau du petit barreau de jonction, évitant ainsi aux automobilistes de tourner à gauche.

Un accident grave nous a malheureusement donné raison, le premier pour rappel ayant été causé par le verglas.

La majorité du Conseil municipal et beaucoup de témoignages d'utilisateurs de cette route nous confirment l'intérêt de ce barreau de raccordement entre la voie nouvelle et l'ancienne.

Il est regrettable, pour ne pas dire inadmissible, que trop d'automobilistes interprètent à leurs convenances le code de la route et mettent en danger les autres utilisateurs du domaine public.

La fermeture temporaire de ce petit tronçon, pas encore systématiquement respectée, constitue une mesure de protection provisoire des automobilistes, dans l'attente de solutions plus sécurisantes.

A la demande de Jean-Paul Legendre, notre Conseiller Départemental, et de moi-même, une réunion s'est tenue à Evreux le 11 juin, avec les responsables de la voirie départementale.

Parmi les hypothèses proposées en premier par le Conseil Départemental, financeur exclusif de cette réalisation, la suppression pure et simple de ce barreau de raccordement. Non, il faut le garder pour permettre aux automobilistes venant du Troncq de rentrer directement sur Vitot et à ceux venant de Vitot d'accéder directement au giratoire en direction d'Elbeuf, Louviers, Evreux,…

L'élargissement de la voie et la pose d'un muret solide en milieu de chaussée aurait entraîné un surcoût qui n'est pas retenu par le Conseil Départemental. Espérons que les mesures alternatives choisies soient efficaces, en particulier par un renforcement de la signalétique.

Il est de l'intérêt et du devoir civique de chacun de bien respecter le code de la route et de s'interdire de tourner à gauche. Le non-respect de ces fondamentaux pourrait entraîner la suppression de ce barreau de raccordement, ce qui enclaverait notre commune. A éviter !

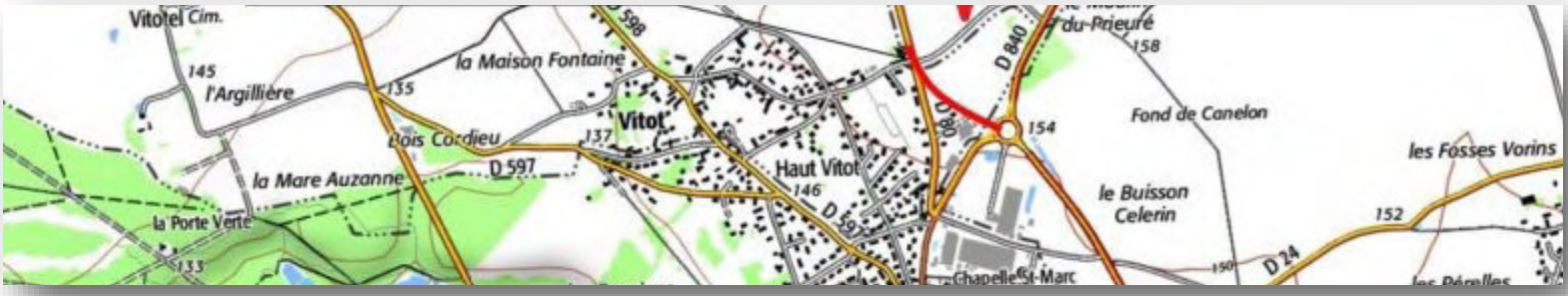

Projet de travaux de la mairie

L'exiguïté de ces locaux n'est plus à démontrer. Le passage de 11 à 15 élus municipaux, consécutif à l'augmentation de notre population, et la présence d'un logement contigu inhabitable à ce jour justifie cette extension.

Par ailleurs notre commune ne dispose d'aucun local pour la vie associative et culturelle. Aussi cette extension est-elle plus que nécessaire. Les plans joints permettent d'apprécier la situation actuelle et celle prévue.

Sur le plan technique, le projet présenté par le cabinet Arcarchitecture de Bernay est calé. L'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) est en cours d'instruction, les collectivités n'échappent pas à ce genre de devoirs. Les bureaux de contrôle obligatoires sont choisis :

- pour le contrôle SPS (mission coordination Sécurité et Protection Santé)
- pour le contrôle technique
- pour la recherche d'amiante

L'appel d'offres pour le choix des artisans se termine, en espérant qu'il soir fructueux. Les travaux devraient commencer à l'automne et être terminés au courant de l'hiver prochain. Sur le plan financier, l'estimation de l'architecte situe le montant total des dépenses à environ 223 000 € HT. Nous récupérons la TVA d'ici 2 ans (environ 30 000 €) et nous avons obtenu une subvention d'État de 67 600 € au titre de la DETR. Le reste devrait être assuré par autofinancement, résultat d'une gestion quotidienne stricte.

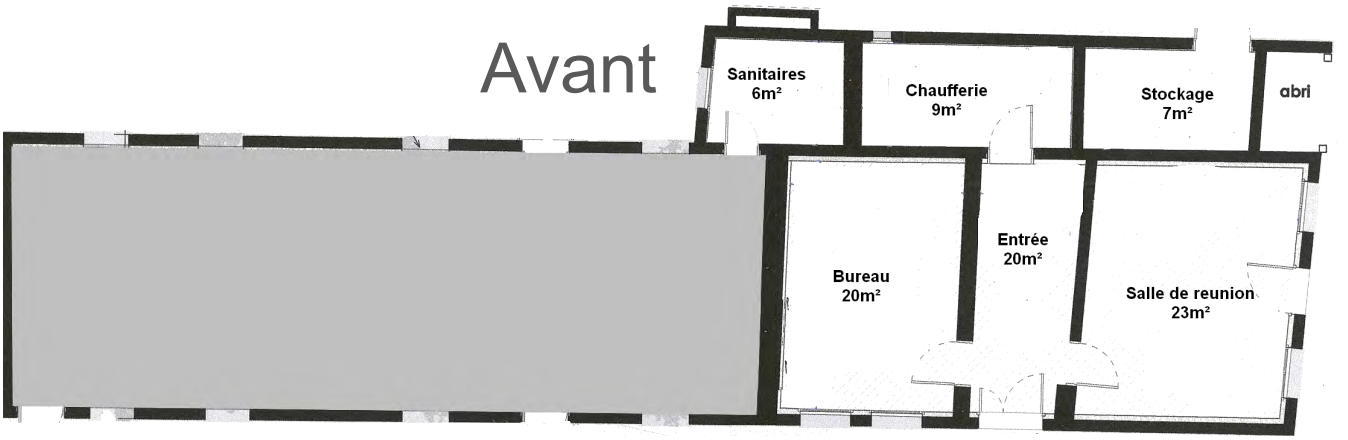

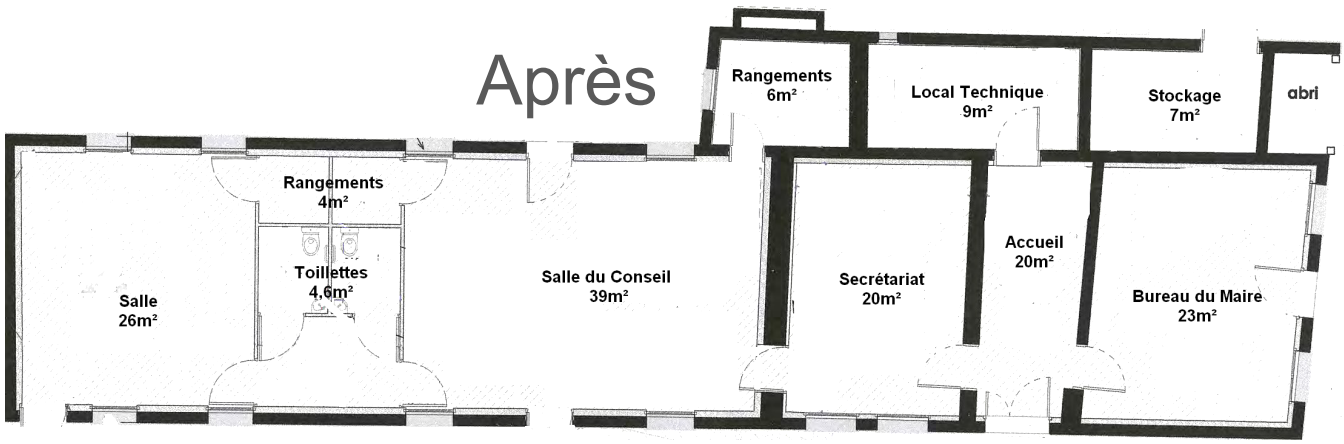

MAISONS FLEURIES
VITOT 2018

La commission fleurissement organise cette année son premier concours de maisons fleuries.

Pour participer c'est simple : Inscrivez-vous, plantez et participer à l'embellissement de notre commune.

Règlement au dos

Cat I : Jardin visible de la rue
Cat II : Boîte aux lettres fleuries,
Cat III : « Eco » Fleurissement

Etat civil

Naissances :

Aïden HERBY 26/04/2018

Décès :

René GRAS 29 janvier

Mouvement de population

Nouveaux arrivants :

Mme Sophie Girardeau et sa fille Elyne à la résidence des Saules

Infos Mairie

Delphine Fouet vous accueille lundi de 14h00 à 16h00 et vendredi de 17h00 à 18h30 en présence du Maire ou d'un adjoint. En cas d'indisponibilité sur ces horaires, un rendez-vous sur demande pourra être proposé à un autre moment.

La mairie sera fermée du vendredi 10 au lundi 27 aout 2018 .

Tel / Fax : 02.32.35.37.25
Numéro de portable de Joël LELARGE : 06.24.83.53.31
Courriel : mairie@vitot.fr

Rédaction : Joël LELARGE / Evelyne LAVENAS / Lionel CHAINON / Yann LEBOURG / Aline POUPINET / Jean-Michel ROUX / Hervé RUPIN / Alain MARECHAL
Photos : Yann LEBOURG / Joël LELARGE / Alain MARECHAL / Aline POUPINET / Jean-Michel ROUX